

Cent ans de sollicitude en France

Domesticité, reproduction sociale, migration & histoire coloniale

À la femme de ménage inconnue

EN LIEN AVEC L'AVANCÉE de la mondialisation néolibérale, on observe depuis quelques années en France des transformations des paradigmes féministes, en particulier avec le développement, d'une part, d'analyses sur la « crise de la reproduction sociale », la « féminisation des migrations » et les « chaînes globale de *care*¹ » ; d'autre part, de manière plus profonde, à la multiplication des approches « intersectionnelles » et « postcoloniales », qui posent avec insistance la question de la « diversité » ou de la franche « dualisation » de la catégorie des femmes, dont le paradigme serait la patronne (de classe relativement aisée, accédant à un emploi valorisant, blanche ou du « Nord ») et « son » employée domestique (prolétaire, racialisée, migrante du « Sud » et sans papiers peut-être). Interpellées par ces évolutions, nous nous sommes demandé, comme bien d'autres, si l'on pouvait toujours penser, avec les féministes matérialistes francophones, en termes d'unicité de destin, non pas des

1. Malaisé à traduire en français, le concept de « *care* » englobe un ensemble plus ou moins vaste de pratiques matérielles et psychologiques destinées à apporter une réponse concrète aux besoins des autres : travail domestique, de soin, d'éducation, de soutien, d'assistance, etc.

femmes au sens biologisant, mais de la « classe des femmes », définie par le « mode de production domestique ² », ou, de manière plus large, par une position commune dans les « rapports de sexage ³ ».

La question a été posée depuis longtemps et à de nombreuses reprises par les féministes noires nord-américaines à propos du confinement de la majorité des Noir-e-s dans les travaux de services, notamment domestiques ⁴. Cependant, c'est la sociologue nord-américaine Evelyn Nakano Glenn qui, en analysant l'histoire du travail de reproduction sociale rémunéré et gratuit aux États-Unis, a énoncé de manière la plus systématique la profonde imbrication des rapports sociaux de sexe avec ceux de « race » ⁵. Elle dénonçait aussi l'erreur que constituait le fait d'avoir, selon elle, « universalisé l'expérience du travail domestique de certaines femmes » – privilégiées par la « race » et par la classe. Or, s'il est manifeste que le féminisme matérialiste francophone n'a guère pris en compte l'expérience des femmes colonisées ou migrantes – pourtant fort significative, comme on le verra – pour ce courant, il ne s'agissait nullement d'universaliser une quelconque expérience mais de mettre en évidence un *rapport de classe* entre femmes et hommes.

Tout bien pesé, et comme nous tenterons de le montrer ici, nous pensons que ce rapport de classe de sexe existe bel et bien, qu'il s'articule autour de la question du travail domestique et de reproduction sociale, et qu'il est particulièrement visible quand on observe la situation des femmes des classes populaires, migrantes ou racialisées, qui combine extorsion de travail domestique gratuit au sein du foyer et exploitation du travail de reproduction sociale sous-rémunéré et déclassant chez autrui, dans des administrations ou des entreprises, éventuellement dans un pays tiers. Ainsi, pour saisir pleinement l'existence de la classe des femmes, nous proposons un double déplacement du regard : d'une part

2. Christine Delphy, « L'ennemi principal » (1970), in *L'Ennemi principal 1 : Économie politique du patriarcat*, Syllepse, 1998.

3. Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature* (1978), Côté-femmes, 1992.

4. Par exemple Angela Davis, *Femmes, race et classe*, Éditions Des femmes, 1983 ; et bell hooks, *Ain't I a Woman ? Black women and feminism*, South End Press, 1981.

5. Evelyn Nakano Glenn, « From servitude to service : historical continuities in the racial division of paid reproductive labor », *Signs : Journal of women in culture and society*, 1992, n° 18, p. 1-43 (trad. fr. in Elsa Dorlin [dir.], *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, PUF, 2009).

en tentant d'intégrer davantage les positions de classe et de « race » des femmes, d'autre part en historicisant et en internationalisant l'analyse pour mettre en évidence, derrière les logiques privées et à court terme des « patronnes », des maris et des patrons, les stratégies à long terme de l'État, colonial, postcolonial ou néolibéral, qui organise de diverses manières, parfois ambiguës et contradictoires mais toujours extrêmement prégnantes, le statut et les activités des un-e-s et des autres. En particulier, comme Nakano Glenn l'a fait en mettant en évidence la continuité entre le système juridique de l'esclavage et l'astreinte des femmes afro-nord-américaines au *care* aux États-Unis ⁶, nous verrons comment l'État français, autour de la problématique de la reproduction sociale, a traité les femmes, métropolitaines, colonisées et migrantes, à travers ses politiques migratoires, sociales et d'emploi.

Pour des raisons de place, nous nous concentrerons surtout sur le *service domestique*, mais il faudrait bien sûr analyser simultanément le *travail domestique* (gratuit) ainsi que les activités et emplois de service qui permettent la *reproduction sociale* au sens large, que ces activités soient assurées dans le cadre marchand, dans celui des services publics, ou bénévolement ⁷. Il serait aussi nécessaire d'étudier en même temps le marché du travail du sexe, qui possède de nombreux liens avec celui de la domesticité, comme nous le savons notamment depuis les travaux de Paola Tabet sur le continuum de l'échange économique-sexuel ⁸. Ce travail reste à faire.

Nous proposons ici de revenir, en deux temps, sur cent ans de travail de reproduction sociale et de service domestique en France ⁹. Nous aborderons

6. Evelyn Nakano Glenn, *Unequal Freedom : How race and gender shaped American citizenship and labor*, Harvard University Press, 2002.

7. Le rôle des femmes dans le travail « communautaire », souvent négligé dans le féminisme « blanc », est au contraire mis en évidence et revendiqué comme central par une des grandes théoriciennes du *Black feminism* (lire Patricia Hill Collins, *Black Sexual Politics : African Americans, gender, and the new racism*, Routledge, 2004).

8. Paola Tabet, « Du don au tarif. Les relations sexuelles impliquant une compensation », *Les Temps modernes*, 1987, n° 490, p. 1-53 ; *La Grande Arnaque. Sexualité des femmes et échanges économique-sexuels*, L'Harmattan, 2004.

9. Bien que les idées ici présentées et leurs limites soient imputables à nous seules, nous remercions infiniment, pour leurs remarques critiques, Danièle Charest, Florence Degavre, Anne-Marie Devreux, Danièle Kergoat, Nicole-Claude Mathieu et Gail Pheterson.

d'abord la complexe stratification que la domesticité a supposée et engendrée en France métropolitaine et dans ses (ex-)colonies, ainsi que les effets de la colonisation, de la migration et des politiques de l'État français, jusqu'aux années 1980. Nous réfléchirons ensuite sur la période néolibérale contemporaine, où l'on assiste à une internationalisation encore plus poussée de la reproduction sociale et à une re-privatisation du patriarcat. Nous analyserons les avancées que permet le paradigme du *care* – mais aussi ses limites. Nous insisterons à nouveau sur le rôle ambigu de l'État français et tenterons de comprendre les cécités de la recherche, y compris féministe, sur le sujet ¹⁰.

1900-1980 : LES (BONNES) MIGRANTES ET COLONISÉES
FACE AUX AMBIGUÏTÉS DE L'ÉTAT ET DU FÉMINISME DOMINANT

Le travail des femmes colonisées et des migrantes, surtout quand il concerne les services domestiques salariés, est resté en marge des champs d'études de l'histoire de la migration comme de la colonisation ou de la division raciale du travail, tout autant que de l'histoire du travail des femmes et des théories féministes sur la division sexuelle du travail. Pourtant, il possède en France une longue histoire.

*« Crise de la domesticité » et définition par l'État de la place
des migrantes en France métropolitaine du début du xx^e siècle*

En France métropolitaine de la fin du xix^e et du début du xx^e siècle, la domesticité est un fait qui s'amplifie, se transforme, se féminise et change de dénomination avec l'apparition des termes « bonne » et « bonne à tout faire » ¹¹. Les chercheur-e-s insistent sur les limites des sources et des statistiques, mais il semblerait que le nombre de domestiques se stabilise aux alentours de neuf cent mille à un million dans la France entière à la fin du xix^e siècle. On compte alors un-e domestique pour trois ouvrier-e-s. Si les

10. Sur la Belgique, lire Nouria Ouali, « Politique migratoire et femmes migrantes en Belgique », in Mohamed Charef (dir.), *Les Migrations au féminin*, université Ibn Zohr (Agadir), Les éditions Sud Contact, 2002, p. 61-83.

11. Pierre Guiral, *La Vie quotidienne des domestiques au xix^e siècle*, Hachette, 1979 ; Geneviève Fraisse, *Femmes toutes mains. Essai sur le service domestique*, Seuil, 1979.

femmes représentent 69 % des domestiques en 1851, elles atteignent 83 % en 1901. À Paris, en 1906, il y avait 36 525 domestiques hommes et 173 803 femmes¹². La féminisation du métier s'accompagne d'une croissance quantitative qui correspond, selon Anne Martin-Fugier, à une augmentation de la demande de bonnes à tout faire de la part de la petite bourgeoisie en plein développement, désireuse de se distinguer et où l'on peut supposer que les femmes exercent, davantage que d'autres, une activité salariée. De fait, au début du xx^e siècle, un débat émerge autour de la « crise de la domesticité » et du besoin de main-d'œuvre dans ce secteur dénigré, jugé pénible, mal payé et peu à peu délaissé par les Français-e-s¹³.

C'est dans ce contexte que le service domestique des migrantes « étrangères » devient important. Comme l'a noté Nancy Green, « domestiques ou concierges d'aujourd'hui, les immigrées répètent les gestes de leurs consœurs provinciales du xix^e siècle montées à Paris¹⁴ ». Cependant, si celles-ci font l'objet de recherches dans le cadre de l'étude des migrations internes et de l'histoire des femmes¹⁵, l'histoire des migrantes internationales et de leur travail est encore peu étudiée en France¹⁶, où « l'étude des migrations de domesticité reste à déchiffrer¹⁷ ». Le travail des migrantes est parfois abordé dans certaines études historiques sur une nationalité ou une région particulières, par exemple les domestiques allemandes à Paris ou le genre de l'immigration à Marseille, ou encore par des sociologues qui soulèvent alors des questions historiques.

Ces rares travaux nous éclairent en partie sur la position historique des migrantes, qui va se définir dans le contexte de cette « crise de la

12. Anne Martin-Fugier, *La Place des bonnes. La domesticité féminine à Paris en 1900*, Grasset, 1979.

13. *Ibid.* ; Geneviève Fraisse, *Femmes toutes mains*, *op. cit.* ; Valérie Piette, « La crise et ses remèdes. Vers un statut de la domesticité ? Belgique 1920-1940 », *Sextant*, 2004, n° 15/16, p. 261-275.

14. Nancy Green, *Repenser les migrations*, PUF, 2002, p. 119.

15. Abel Chatelain, *Les Migrants temporaires en France de 1800 à 1914. Histoire économique et sociale des migrants temporaires des campagnes françaises au xix^e siècle et au début du xx^e siècle*, Publications de l'université de Lille, 1976.

16. Sylvie Schweitzer, « La mère de Cavanna. Des femmes étrangères au travail au xx^e siècle », *Travail, genre et sociétés*, 2008, n° 20, p. 29-45.

17. Abel Chatelain, « Migrations et domesticité féminine urbaine en France (xviii^e siècle-xx^e siècle) », *Revue d'histoire économique et sociale*, 1969, vol. 47, n° 4, p. 506-528.

domesticité ». Le recensement de 1901 montre que les femmes étrangères de diverses nationalités sont sur-représentées par rapport à leurs compatriotes hommes dans la domesticité, alors qu'elles sont moins présentes dans les autres secteurs privilégiés d'emploi des étranger-e-s¹⁸. Elles seront recherchées dans les zones urbaines comme rurales, en même temps que contrôlées par les institutions politiques françaises qui les empêchent « en principe » de travailler¹⁹, et par celles de leur pays d'origine censées les protéger dans un contexte d'isolement – ainsi, sous prétexte de les protéger, l'État Italien a freiné l'émigration des femmes dès le début du xx^e siècle : cela n'empêchait guère les femmes d'entrer clandestinement en France et d'y trouver facilement un travail dans un secteur en pénurie²⁰. Les migrantes voient leur place sur le marché du travail français se construire par rapport aux besoins de domestiques, selon les périodes et les régions. À Paris, vers 1900, les Allemandes étaient majoritaires parmi les domestiques étrangères – la plupart venaient seules ; elles représentent 7 600 sur un total de 7 822 domestiques allemand-e-s et 20 554 domestiques étranger-e-s (dont 17 676 femmes). Leur trajectoire prendra fin avec la Première Guerre mondiale²¹.

Dans l'entre-deux-guerres, Italiennes et Polonaises se substituent progressivement aux domestiques allemandes, suisses, luxembourgeoises et belges dans un secteur dont les effectifs baissent²². Pendant la crise économique qui commence dans les années 1920, les migrantes continuent à être recherchées pour la domesticité. Par exemple, en Provence en 1923, l'Office régional de placement précise qu'elles sont demandées notamment dans le textile et la domesticité²³. Le besoin de domestiques étrangères ne

18. Sabah Chaïb, « Femmes immigrées et travail salarié en France », in Jules Falquet, Jane Freedman, Aude Rabaud et Franscesca Scrinzi (dir.), *Femmes, genre, migrations et mondialisation : un état des problématiques*, Cahiers du CEDREF, 2008, p. 209-229.

19. Lynda Guerry, « Main-d'œuvre étrangère et marché du travail dans la région de Marseille (1918-1939). La question du genre », *Hommes & migrations*, 2006, n° 1263, p. 26-34.

20. *Ibid.* ; Mareike König, « Itinéraires de domestiques allemandes à Paris vers 1900. Sources, méthodes et interprétations », *Sextant*, 2004, n° 21-22, p. 83-115, et « Migration économique, exil politique et critique sociale : les Allemands à Paris au XIX^e siècle », <www.deuframat.de> – consulté le 17 janvier 2010.

21. *Ibid.*

22. Sabah Chaïb, « Femmes immigrées et travail salarié en France », art. cit.

23. Lynda Guerry, « Main-d'œuvre étrangère et marché du travail... », art. cit.

s'arrête pas avec l'approfondissement de la crise économique du début des années 1930, comme le constate notamment Gérard Noiriel ²⁴.

Ce besoin de domestiques étrangères est mis en avant au moment même du vote de la loi « protégeant la main-d'œuvre nationale » (1932), ce qui semble bien indiquer qu'elles ne concurrencent pas cette main-d'œuvre. Ainsi, un rapport de l'Office de placement de 1932 précise que « la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs est toujours importante et les avis favorables aux demandes d'introduction de travailleurs étrangers l'ont été en faveur d'ouvriers spécialistes ou de domestiques "attachés à la personne" et dont le recrutement en France paraissait impossible ²⁵ ». On pourrait s'attendre à ce que l'État français régule officiellement ce secteur, très demandeur de main-d'œuvre étrangère, comme il en a été question au même moment pour l'industrie (accords bilatéraux, réglementation spécifique, recrutements à l'étranger). Mais il n'en est rien : d'une part, comme les hommes étrangers, ces femmes sont exclues de la plupart des droits (responsabilités associatives et syndicales, indemnisation des accidents de travail et assistance médicale) ²⁶ ; d'autre part, les étrangères mariées se voient souvent refuser l'autorisation de travail ²⁷.

Si les politiques de l'État français sont quelque peu paradoxales, les travaux scientifiques, qu'ils portent sur les femmes ou sur la population étrangère, occultent, pour leur part, presque complètement le travail des domestiques étrangères, alors même qu'ils « tendent à surinvestir le rôle de la Première Guerre mondiale dans la prise d'activité des femmes d'une part, et à dater de cette période la genèse de l'interventionnisme étatique en matière de politique d'immigration d'autre part ²⁸ ».

24. Gérard Noiriel, « L'histoire des femmes immigrées », *Cahiers du GREC*, 1991, n° 8, « Femmes immigrées. Quelles chances pour quelles insertions sociales et professionnelles ? », p. 14.

25. Cité par Lynda Guerry, « Main-d'œuvre étrangère et marché du travail... », art. cit.

26. Sylvie Schweitzer, « La mère de Cavanna », art. cit.

27. Philippe Rygiel, « Refoulements et renouvellements des cartes de "travailleurs étrangers" dans le Cher durant les années 1930 », in Philippe Rygiel (dir.), *Le Bon Grain et l'Ivraie. L'État-nation et les populations immigrées. Fin XIX^e-début XX^e siècle*, Éditions de l'ENS, 2004, p. 125-126.

28. Sabah Chaïb, « Femmes immigrées et travail salarié en France... », art. cit. De son côté, Noiriel souligne rapidement qu'il « y a eu, dans l'histoire de l'immigration, une forme de recrutement spécifique de femmes, comme domestiques » (Gérard Noiriel, « L'histoire des femmes immigrées », art. cit.).

*Quand l'État colonisateur met les femmes au travail domestique
et les invisibilise*

La situation coloniale puis postcoloniale crée de nouvelles disparités et produit de nouveaux discours d'invisibilisation du travail des femmes. D'un côté, l'idée que, « traditionnellement », les femmes colonisées « ne travaillent pas » empêche de voir la profondeur historique et sociale du travail des femmes dans ces sociétés²⁹. De l'autre, au Maghreb comme dans d'autres sociétés colonisées par la France, les « colons, lorsqu'ils ont eu besoin de main-d'œuvre, n'ont pas hésité à recruter des femmes³⁰ ». La colonisation a introduit l'industrialisation et modifié la place économique des femmes³¹. Beaucoup de femmes pauvres accèdent au salariat dans des conditions encore plus pénibles que les hommes. Au Maroc, par exemple, il ressort du recensement de 1952 qu'une femme sur huit exerce une activité rémunérée en ville : 30 % sont domestiques au service d'Européens, 20 % sont ouvrières d'usine et 20 % opèrent dans le « secteur néo-artisanal »³². Comme le décrit Paola Tabet pour la Nairobi coloniale – où on assiste à des déplacements de femmes pour servir les « demandes de ces travailleurs [colons ou autochtones] sur le plan domestico-sexuel³³ » –, Berkahoum Ferhati le souligne pour l'Algérie et André Adam pour le Maroc³⁴.

29. Fatéma Mernissi, *Le Maroc raconté par ses femmes*, SMER, Rabat, 1984 ; et « État, planification et discours scientifique sur la femme », in Mohamed Alhyane et al. (dir.), *Portraits de femmes*, Le Fennec, Casablanca, 1987, p. 69-105 ; Meriem Rodary, « Discours (post)colonialiste et invisibilisation du travail des femmes populaires : le cas du Maroc », *Labrys, études féministes*, juillet-décembre 2007, n° 12 – <www.unb.br/ih/his/gefem>.

30. Régine Goutalier et Yvonne Knibiehler, *La Femme au temps des colonies*, Stock, 1985, p. 245.

31. Fatéma Mernissi, *Développement capitaliste et perceptions des femmes dans la société musulmane : les paysannes du Gharb*, Bureau international du travail, Genève, 1981.

32. Daniel Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V. Le double visage du Protectorat*, Denoël, 1999, p. 319.

33. Paola Tabet, *La Grande Arnaque*, op. cit., p. 136.

34. Berkahoum Ferhati, *Lecture d'histoire sociale de la prostitution : le cas de la « prostitution » dite « Ouled Nail » à Bou-Saâda. 1830-1962*, thèse de doctorat en anthropologie historique, EHESS, 2002 ; André Adam, *Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, Éditions du CNRS, 1968.

Parmi les travailleuses colonisées, en particulier au Maroc, trois figures dominent : celle de l'ouvrière agricole, notamment saisonnière, celle de la *garsûna*, auprès des ouvriers logés dans des foyers d'hébergement, et celle de la *fatma*, qui symbolise la domestique chez les colons. Ces figures marquent leur assignation aux services domestico-sexuels.

Ainsi, plusieurs secteurs industriels (conserves, transformation du produit de la pêche et de l'arboriculture, etc.) ont connu une arrivée massive de femmes (parfois jusqu'à 65 % des travailleurs saisonniers³⁵). Or, surtout dans les sociétés colonisées, les travailleuses étaient moins rémunérées que leurs collègues masculins. Leurs salaires étaient de moitié inférieures à ceux des hommes, « voire trois fois moindres, comme en Algérie »³⁶. Ces salaires étaient insuffisants pour qu'elles « puissent se nourrir ou payer les impôts, et qui plus est se loger, alors qu'aucun logement ne leur est assuré ». Et Daniel Rivet ajoute : « On comprend pourquoi, dans les grandes villes [du Maroc] comme dans les petites bourgades secrétées par la colonisation, la prostitution devient un moyen de survivre pour des jeunes femmes jetées dans la jungle de la ville moderne. »³⁷

Ensuite, les femmes colonisées sont assignées aux services domestico-sexuels au sein même des secteurs industriels émergents, comme le montre l'institution de la *garsûna*. Pour André Adam, cette « sorte de "servante-maîtresse" qui tient le ménage d'un groupe d'ouvriers célibataires et loge avec eux » est une « solution » en faveur des « travailleurs » pour qui l'émigration interne pose des « problèmes familiaux, ou plus exactement conjugaux »³⁸. Rivet souligne que cette institution n'est pas « sans évoquer les cantinières partageant la vie, en garnison, des *'askri* [soldats] avant 1912 »³⁹. L'assignation aux secteurs domestico-sexuels apparaît en temps de paix comme en temps de guerre⁴⁰.

Enfin, dans les grandes villes coloniales du Maghreb, pendant l'entre-deux-guerres, les femmes « indigènes » entrent dans le marché de la

35. Robert Montagne, *Naissance du prolétariat marocain. Enquête collective 1948-1950*, Peyronnet & Cie, « Cahiers de l'Afrique et de l'Asie », 1952.

36. Arlette Gautier, « Femmes et colonialisme », in Marc Ferro (dir.), *Le Livre noir du colonialisme. XVI^e-XXI^e siècle : de l'extermination à la repentance*, Robert Laffont, 2003, p. 569-607.

37. Respect. *ibid.* et Daniel Rivet, *Le Maroc de Lyautey...*, *op. cit.*, p. 319-320.

38. André Adam, *Casablanca*, *op. cit.*

39. Daniel Rivet, *Le Maroc de Lyautey à Mohammed V*, *op. cit.*, p. 319.

40. Berkahoum Ferhati, *Lecture d'histoire sociale de la prostitution...*, *op. cit.*

domesticité en se substituant progressivement aux Italiennes et aux Espagnoles ⁴¹. Leur désignation comme *fatma* mettra longtemps en avant la « race », en signifiant « la Maghrébine », au détriment de la classe et de la visibilité de la précarisation commune aux travailleuses colonisées. Ainsi, en Algérie, ce sont des « cortèges » de « femmes voilées » qui quittent chaque matin les quartiers populaires pour travailler dans les services aux habitants des quartiers européens ⁴².

La domesticité accompagne aussi la période des indépendances. En 1960 et en 1964, à Casablanca, les services domestiques occupent plus de la moitié des femmes salariées, et cette proportion est plus élevée si l'on considère les seules musulmanes : « Dans une ville à forte population européenne, [...] domestiques et femmes de ménage trouvaient un grand nombre d'emplois. La diminution de cette population [européenne] a été en partie compensée par la promotion des cadres marocains. ⁴³ » Mernissi montre qu'avec l'indépendance du Maroc une « dichotomisation du monde féminin » s'est construite avec le renforcement des inégalités de classe : certaines femmes accèdent à des diplômes et des professions salariées valorisantes, d'autres sont assignées à des travaux dévalorisants et précaires ⁴⁴. Parmi ces dernières, certaines s'engagent dans le processus migratoire interne et international que la colonisation a impliqué, s'orientent vers le secteur des services domestiques, quelques-unes accompagnant leurs employeurs « retournant » en France ⁴⁵.

Le marché du travail en métropole est marqué par l'occultation du travail des femmes racialisées, que renforce l'informalité du secteur des services. Par exemple, les Espagnoles arrivent à Paris dans les années 1960-1970 et travaillent comme employées domestiques ou concierges,

41. Sabah Chaïb, « Femmes immigrées et travail salarié en France », art. cit.

42. Caroline Brac de la Perrière, *Derrière les héros... Les employées de maison musulmanes en service chez les Européens à Alger pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, L'Harmattan, 1987.

43. André Adam, *Casablanca, op. cit.*, p. 444.

44. Fatéma Mernissi, « The degrading effect of capitalism on female labour in a Third World economy : the particular case of crafts women in Morocco », *Peuples méditerranéens/Mediterranean Peoples*, janvier-mars 1979, n° 6, p. 41-56.

45. Fatima Ait Ben Lmadani, *La Vieillesse illégitime ? Migrants marocaines en quête de reconnaissance sociale*, thèse de sociologie, Paris 7- Denis Diderot, 2007.

mais il faudra attendre une trentaine d'années pour qu'elles soient mentionnées dans les recherches scientifiques ⁴⁶. De même, si l'on sait que beaucoup de migrantes (Italiennes, Espagnoles, Portugaises et Yougoslaves) se sont insérées au cours des années 1950 à 1970 dans des emplois industriels et dans les services aux particulier-e-s ⁴⁷, il demeure difficile d'évaluer toutes les migrations officielles et officieuses de travail des femmes. Il est notamment difficile d'avoir des données sur l'origine des domestiques de nationalité française, qui peuvent être antillaises, algériennes, indochinoises ou africaines issues des sociétés anciennement colonisées par la France ⁴⁸. En revanche, grâce au travail de Maria Arondo, on peut voir que, dans la France métropolitaine d'avant 1970, le temps de travail varie selon la nationalité et l'âge des employées ⁴⁹.

Enfin, rappelons que, pendant les années 1960-1970, alors que les services publics étaient en pleine expansion, la métropole recrutait très activement aux Antilles à travers le BUMIDOM (Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer), orientant spécifiquement les femmes vers les métiers de reproduction sociale privée (employées de maison) ou publique (agents hospitaliers). Ainsi, 45 % des Antillaises venues entre 1962 et 1968 entrent dans la catégorie « personnels de service » (12 % « femmes de ménage » et 33 % « autres personnel de service ») ⁵⁰. Cependant, en s'installant en métropole et contrairement à ce qu'avait prévu le BUMIDOM, elles se concentrent sur Paris, au lieu de se laisser disperser sur le territoire national, et se saisissent de leur nationalité française pour accéder aux secteurs de travail réservés aux nationaux. Elles quittent ainsi les métiers d'employées de maison, même si elles se

46. Isabelle Taboada Leonetti, *Les Immigrés des beaux quartiers*, L'Harmattan, 1987.

47. Odile Merckling, *Emploi, migration et genre. Des années 1950 aux années 1990*, L'Harmattan, 2003.

48. Sur les limites des statistiques, lire Yann Moulrier et Roxane Silberman, « La montée de l'activité des femmes étrangères en France : une tendance qui ira s'accroissant », *Travail et emploi*, 1982, n° 12, p. 61-81.

49. Selon Arondo, 26 % des Françaises mineures travaillent plus de 60 heures alors que les Françaises majeures sont 22 %, les Espagnoles 55 % et les Portugaises 65,4 % ; de plus, en France, 28 % des prostituées sont d'anciennes employées de maison (Maria Arondo, *Moi, la bonne*, Stock, 1975, p. 172, 21-22).

50. Stéphanie Condon, « Migrations antillaises en métropole : politique migratoire, emploi et place spécifique des femmes », *Cahiers du CEDREF*, 2000, n° 8/9, p. 167-200.

maintiennent dans les métiers de la reproduction sociale, comme celui d'aide-soignante ou d'employée dans un secteur public ⁵¹.

*Les années 1970-1980 : féminisation de la migration
et orientation vers le service domestique
dans l'indifférence des théories féministes naissantes*

La féminisation de la migration, son rajeunissement et l'accélération du regroupement familial font partie des principales évolutions de la deuxième moitié des années 1970 : on recense 1 381 500 femmes étrangères en 1975 au lieu de 835 500 en 1962 ⁵². Cette augmentation touche toutes les nationalités et n'est qu'en partie liée au regroupement familial : elle est également le résultat de la migration de travail – les femmes actives représentent entre 26 et 29 % des personnes entrées ou régularisées avant juillet 1974 (date de la suspension de la migration de travail). La France connaît à l'époque de fortes luttes pour l'égalité des sexes, notamment autour de la critique du travail domestique, de revendications de partage et de prise en charge institutionnelle de celui-ci. Toutefois, la situation des migrantes n'attirera guère l'attention des militantes ni surtout des chercheuses féministes françaises. Pourtant, les différenciations entre femmes se renforcent encore lors de cette période. Les femmes autochtones accèdent davantage au travail salarié, tandis que les migrantes anciennement installées quittent les services aux particulier-e-s, toujours « réservés » aux plus récemment arrivées ⁵³.

Ainsi, les recensements de 1968 et 1975 mettent en évidence le remplacement des Espagnoles par les Portugaises et les « Maghrébines ». C'est à cette époque que Moulier et Silberman situent à la fois la « montée de l'activité des femmes étrangères en France » et le changement de secteur de travail pour les migrantes légales et donc statistiquement visibles, avec l'arrivée d'Africaines (dont les Maghrébines) et de Turques. Ainsi, alors que les services domestiques occupaient 36,3 % des migrantes actives

51. *Ibid.*

52. Yann Moulier et Roxane Silberman, « La montée de l'activité des femmes étrangères en France... », art. cit.

53. En même temps, beaucoup de migrantes subissent les effets des accords bilatéraux entre l'État français et les États d'origine, qui imposent aux migrantes les mêmes statuts juridiques que leurs concitoyennes restées au pays.

(recensées) en 1968, ils en occupent 27,7 % en 1975. Les femmes anciennement installées en France s'investissent davantage dans les services aux entreprises (blanchisserie, nettoyage, gardiennage). Ces mutations restent cependant mal évaluées du fait notamment du regard réducteur posé par les statistiques sur le travail des femmes et plus particulièrement des migrantes, de l'importance du travail clandestin et des effets des politiques migratoires⁵⁴.

En effet, ces dernières tendent à invisibiliser le travail des migrantes et à placer d'emblée certaines catégories dans une situation défavorable. Ainsi, pour celles qui font l'objet du regroupement familial (légal), une mesure de 1977 « prohibe la délivrance d'un titre de travail aux membres des familles entrées *après cette date* »⁵⁵. Cette mesure les place dans une position distincte des « Françaises » et des hommes migrants, qu'on incitait à travailler et qui bénéficiaient ainsi d'une certaine reconnaissance. Pour les femmes venues seules ou ne possédant pas les papiers français nécessaires, les politiques migratoires les rendent statistiquement absentes et les poussent vers les secteurs à fort taux d'activité clandestine (domesticité, habillement, confection). Elles « réapparaîtront » lors des procédures de régularisations de 1981-1984, où plus de 40 % des femmes régularisées travaillent dans les services⁵⁶.

Le travail domestique salarié constitue bien souvent le secteur de la première prise d'activité, voire, pour beaucoup de femmes racialisées, l'unique expérience professionnelle accessible de par la législation en vigueur. En effet, pour les années 1970 et jusqu'en 1984, le fait que les « rejoignantes » n'aient bénéficié que de « droits dérivés » (symbolisés par l'octroi d'une carte de « membre de famille ») et l'irrégularité imposée aux migrantes seules semblent aller dans ce sens. En tout état de cause, « les tentatives de limitation de l'accès au marché de l'emploi d'une partie des migrantes venues par le regroupement familial [...] n'ont pas freiné les entrées sur le marché du travail ; elles en ont seulement modifié la forme, contribuant ainsi à la diffusion du travail au noir. Elles ont cependant touché

54. *Ibid.*, p. 66.

55. André Lebon, « Présentation », in Isabelle Taboada Leonetti, Florence Lévy et al., *Femmes immigrées. Insertion des femmes immigrées en France*, La Documentation française, 1978, p. 11.

56. Smain Laâcher, *L'État et l'Immigration clandestine. Entre la question du travail et celle des illégalismes*, Rapport français, Commission européenne, MSH, 1998.

sans distinction des migrantes aux profils très différenciés : migrantes traditionnelles peu qualifiées, migrantes venues plus récemment et beaucoup plus scolarisées, vraies et “fausses” secondes générations enfin ⁵⁷ ».

Le travail, salarié ou gratuit, des migrantes et des femmes racialisées constitue également une zone d'ombre dans les analyses féministes, alors même que les années 1970 connaissent des luttes et des recherches centrées spécifiquement sur le travail domestique, en particulier de la part des féministes matérialistes ⁵⁸. En fait, comme le précise Margaret Maruani, les « emplois de service » constituent un « thème controversé et polémique ⁵⁹ », même si c'est à cette époque que les deux premiers ouvrages sur l'histoire de la domesticité sont publiés ⁶⁰. Dans ce cadre, Fraïsse distingue les « sociologues en général », qui « réfléchissent sur l'emploi de service », et « les féministes », qui ont abordé le *travail domestique* ⁶¹. Or, comment comprendre la double cécité de ces dernières ? Cécité face à l'emploi concret de toute une partie des femmes (les migrantes et les prolétaires qui travaillent dans le *service domestique* et, plus généralement, l'ensemble de la main-d'œuvre féminine « non qualifiée »). Cécité aussi face au caractère non gratuit et non familial de toute une partie du *travail domestique*, réalisé dans les foyers par des femmes étrangères à ceux-ci.

Nous faisons ici une double hypothèse : le point de vue socialement situé de la majorité des chercheuses (autochtones, de classe moyenne et supérieure) occulte la situation des femmes qui réalisent concrètement le service domestique ; le flou entretenu par les ambiguïtés et les contradictions des politiques publiques dans le domaine complique la prise de conscience de la situation par l'ensemble des intéressées (les pouvoirs publics n'étant pas, par ailleurs, demandeurs de travaux ou de statistiques sur la question). Cependant, nous allons voir que, dans la période suivante, ces deux difficultés tendent à s'amenuiser sous l'effet de la mondialisation néolibérale.

57. Yann Moulier et Roxane Silberman, « La montée de l'activité des femmes étrangères en France... », art. cit., p. 69.

58. Christine Delphy, *L'Ennemi principal*, op. cit.

59. Margaret Maruani, *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, La Découverte/Mage, 1998, p. 11.

60. Geneviève Fraïsse, *Femmes toutes mains*, op. cit. ; Anne Martin-Fugier, *La Place des bonnes*, op. cit.

61. Geneviève Fraïsse, « Domesticité, emploi de service et démocratie », in Margaret Maruani (dir.), *Les Nouvelles Frontières de l'inégalité*, op. cit, p. 155.

RÉORGANISATION DES RAPPORTS SOCIAUX DE SEXE, « RACE » & CLASSE
DANS LA MONDIALISATION NÉOLIBÉRALE

Les effets des politiques néolibérales commencent à se faire pleinement sentir dans les années 1990, impliquant une profonde réorganisation des rapports sociaux de sexe, « race » et classe dans le cadre du démantèlement de l'État social. En effet, dans les nouvelles formes de gestion de la reproduction sociale et son articulation avec l'exploitation du travail « productif », le travail des femmes, notamment migrantes, devient central.

*Les années 1990 : crise économique, mise à mal du Welfare State
et passage à un nouveau « patriarcat privé » ?*

Au cœur des politiques néolibérales des années 1990 en France, on trouve de virulentes attaques contre le *Welfare State*⁶², c'est-à-dire ce que Sylvia Walby, pour la Grande-Bretagne, avait nommé « patriarcat public » et considérait comme une amélioration pour beaucoup de femmes – notamment grâce à un ensemble de politiques sociales qui réduisaient la dépendance économique des femmes vis-à-vis de leur famille (maris, pères)⁶³. Ces politiques conduisent à un fort développement du chômage et à une précarisation croissante de l'emploi, surtout féminin. Pour répondre à cette crise et parallèlement à leur désengagement face à leurs responsabilités, les pouvoirs publics présentent pour la première fois très officiellement le secteur des services (privés) à domicile comme un « gisement d'emploi ». Il faut dire que les nécessités sont pressantes : le taux d'activité des femmes (françaises et étrangères) ne cesse de progresser, tandis que compagnons, pères ou frères restent globalement exonérés de travail domestique : qu'ils travaillent à temps complet, à temps partiel ou soient

62. Le *Welfare State* (ou État social, ou encore État-providence) a pris historiquement plusieurs formes, notamment du point de vue du genre et, ici, selon le régime d'organisation du *care*. On distingue généralement les versions « libérale », « corporatiste-conservatrice », « social-démocrate » et « familialiste » – lire Gosta Esping-Andersen, *Les Trois Mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*, PUF, 1999, et Bernhard Ebbinghaus, « Does a European social model exist and can it survive ? », in Gerhard Huemer et al. (dir.), *The Role of Employer Association in Labour Unions in EMU*, Ashgate Press, 1999.

63. Sylvia Walby, *Theorizing Patriarchy*, Blackwell, 1990.

au chômage, les hommes réalisent en moyenne deux heures par jour de travail domestique, contre cinq heures pour les femmes⁶⁴. L'État français organise ainsi son retrait tout en maintenant les conditions d'exploitation de la force de travail des classes moyennes et des hommes dans leur ensemble, en évitant d'augmenter encore la double journée des femmes des classes moyennes⁶⁵ ; et surtout sans remettre en cause l'exemption de travail domestique dont jouissent les membres de la classe des hommes.

Le secteur des services à domicile fait donc l'objet d'une importante réorganisation, dans le double but de réduire les dépenses publiques et d'absorber une partie de la main-d'œuvre⁶⁶. Alors que, dans le monde anglo-saxon, les recherches sur les implications pour les femmes des transformations du *Welfare State* se développent⁶⁷, en France, seules quelques rares féministes critiquent ces actions gouvernementales, estimant qu'il s'agit « de substitutions déqualifiantes plutôt que d'une création d'emplois » et soulignant les risques de précarisation du travail et de création d'une « nouvelle domesticité » chez les femmes⁶⁸. Peu de féministes analysent les dimensions de classe et de « race » de ces politiques, en dehors de Dominique Fougeyrollas-Schwebel, qui souligne qu'elles touchent une « proportion importante de main-d'œuvre immigrée⁶⁹ ».

Concrètement, des emplois semblent bel et bien créés : selon l'Institut de retraite complémentaire des employés de maison, le nombre de

64. Sophie Ponthieux et Amandine Schreiber, *Données sociales. La société française*, INSEE, 2006 – citant l'enquête INSEE de 1999.

65. L'État se garde bien de mettre en place des structures qui pourraient dégager de leur propre charge domestique les femmes poussées vers le service domestique, migrantes notamment – lire Sabah Chaïb, « Femmes immigrées et travail salarié en France », art. cit.

66. Dominique Fougeyrollas-Schwebel, « La relation de service. Regards croisés », *Cahiers du Genre*, 2000, n° 28, p. 239.

67. Eleonore Kofman, Annie Phizacklea, Parvati Raghuram et Rosemary Sales, *Gender and International Migration in Europe : Employment, welfare and politics*, Routledge, 2000.

68. Francesca Scrinzi, « "Ma culture dans laquelle elle travaille". Les migrantes dans les services domestiques en Italie et en France », in Madeleine Hersent et Claude Zaidman (dir.), *Genre, travail et migrations en Europe*, Cahiers du CEDREF, 2003, p. 137-162.

69. Dominique Fougeyrollas-Schwebel, « La relation de service », art. cit., p. 240.

« domestiques » aurait augmenté de 360 000 entre 1991 et 1997, 90 % étant des femmes de ménage (les autres étant notamment gardes d'enfants ou aides aux personnes âgées). Cependant, ces chiffres s'expliquent notamment par la régularisation de 1997, qui, précisément, a concerné beaucoup de migrantes qui exerçaient comme femmes de ménage⁷⁰. Toutefois, l'un des principaux critères de régularisation était l'ancienneté de la présence en France – et non pas l'exercice de cette profession. En effet, contrairement à l'Espagne ou à l'Italie, où la régularisation du secteur domestique s'est accompagnée d'une prise en compte du travail des migrantes, avec ou sans papiers (visibilité statistique, régularisation par le travail), en France, les politiques publiques continuent à faire l'impasse sur cette question⁷¹. Globalement donc, la nécessité du travail de ces migrantes est partiellement reconnue (rémunération officialisée par des dispositifs publics comme les « chèques emploi-service » qui facilitent également les démarches administratives pour les employeur-e-s, dégrèvement d'impôts pour ces dernier-e-s), sans toutefois qu'elles fassent l'objet de politiques publiques ou de politiques migratoires explicites.

Plus exactement, le désengagement social de l'État français s'accompagne de politiques migratoires restrictives. Si, pour reprendre l'expression de Moulrier Boutang, la création de nombreuses nouvelles catégories de « Sans Papier-e-s » et sans droits peut être considérée comme une manière de « brider » le salariat⁷², et si ce genre d'analyses commencent à être développées concernant la main-d'œuvre migrante en général, la précarisation légale des femmes migrantes, et même de leurs descendantes, reste très largement sous-étudiée. Et si, au début des années 1990, Saskia Sassen mettait le doigt sur l'importance de la main-d'œuvre féminine migrante pour assurer l'intendance des villes globales, elle présentait en quelque sorte cette réorganisation du marché du travail comme advenant en dehors de l'État-nation⁷³. Avec le recul, il nous semble aujourd'hui

70. Marie Anderfuhren, « L'exploitation des travailleuses domestiques : le cas du Nordeste brésilien », *Cahiers Genre et développement*, 2001, n° 2, Jeanne Bisilliat et Christine Verschuur (dir.), « Genre et économie : premier éclairage », p. 270.

71. Nasima Moujoud, *Migrantes, seules et sans droits au Maroc et en France. Dominations imbriquées et résistances individuelles*, thèse de doctorat, EHESS, 2007.

72. Yann Moulrier Boutang, *De l'esclavage au salariat. Économie historique du salariat bridé*, PUF, 1998.

73. Saskia Sassen, *The Global City : New York, London, Tokyo*, Princeton University Press, 1991.

plus heuristique d'analyser comment certains États se réorientent vers un nouveau patriarcat privé ⁷⁴, jouant un rôle actif dans la mondialisation néolibérale et intervenant massivement pour (dé)réguler (informaliser, privatiser) le marché du travail (notamment de reproduction sociale), s'appuyant également sur des politiques migratoires en profonde continuité avec la période coloniale.

Les années 2000 : « crise de la reproduction », découverte du genre en migration et réapparition du concept de « care »

Durant les années 2000, les politiques néolibérales se déploient dans toute leur rigueur. Les objectifs de Lisbonne pour les pays de l'OCDE réclament 60 % des femmes sur le marché du travail en 2010 ⁷⁵. La privatisation des services publics continue avec des attaques sans précédents contre le système de protection sociale et de santé (le vieillissement continu de la population et son abandon croissant concernant principalement des femmes). Sur le plan migratoire, la France s'engage résolument dans des politiques de plus en plus restrictives, créant sans cesse davantage de « sans papier-e-s » et nourrissant le marché du travail ainsi informalisé. Les femmes, spécifiquement discriminées dans l'accès à l'asile, sont très fortement incitées par l'État français à la conjugalité et à la maternité pour obtenir des papiers et donc des droits, et poussées vers les marchés du travail du sexe et/ou du travail domestique non protégés ⁷⁶.

Sur le plan théorique, le développement des analyses féministes de la mondialisation s'accompagne d'un épanouissement aussi considérable que tardif du champ « genre et migration », puis du concept de *care*, qui induit une nouvelle approche du travail de reproduction sociale.

74. Sylvia Walby, *Gender Transformations*, Routledge, 1997.

75. OCDE-Union européenne, « Les femmes immigrées dans les marchés du travail : diversité et défis », séminaire conjoint, Bruxelles, 2005.

76. Resp. Jane Freedman, « Genre et migration forcée : les femmes exilées en Europe », in Jules Falquet et al., *Femmes, genre, migrations et mondialisation... op. cit.*, p. 169-188 ; Claudie Lesselier, « Politiques d'immigration en France : appréhender la dimension de genre », *ibid.*, p. 189-208 ; Nasima Moujoud, « Effets de la migration sur les femmes et les rapports sociaux de sexe : au-delà des visions binaires », *ibid.*, p. 57-80 ; Françoise Guillemaut, *Stratégies des femmes en migration : pratiques et pensées minoritaires, repenser les marges au centre*, thèse de doctorat en sociologie et sciences sociales, université de Toulouse II, 2007.

Jusqu'à la création en 1997 du réseau « Femmes et migration », à l'initiative de Claude Zaidman et Anette Goldberg-Salinas, les migrantes étaient restées quasi invisibles dans la recherche féministe ⁷⁷, en dehors des travaux pionniers de Mirjana Morokvasic ⁷⁸ et malgré de nombreuses recherches sur « l'intégration » des « femmes immigrées », pour lesquelles des financements existaient depuis les années 1980. C'est d'ailleurs de cette époque que date la focalisation sur les « Maghrébines », notamment « regroupées », puis sur les « jeunes ». Cependant, jusqu'à aujourd'hui, peu de travaux existent en France sur les femmes migrantes en France et leurs descendantes. Les plus nombreux et visibles, essentiellement sur les « Maghrébines », se concentrent sur le « voile », les violences, le « mariage arrangé » et la sexualité – ce qui laisse de côté de nombreux aspects de leurs réalités. Leurs accomplissements scolaires et universitaires, jadis loués, les multiples discriminations dont elles font l'objet et surtout la considérable difficulté pour elles de convertir leurs diplômes en accès au marché du travail, attestée notamment par le rapport Zimmerman, sont entourés d'un silence étourdissant ⁷⁹. Hormis les premiers travaux de Jocelyne Streiff-Fenart, Isabelle Taboada et Florence Lévi ou Mirjana Morokvasic, très peu de chercheur-e-s s'intéressent de manière systématique à l'insertion des migrantes sur le marché du travail – à l'exception de Sabah Chaïb et d'Odile Merckling ⁸⁰.

77. Malgré leurs multiples organisations et leur présence active dans le mouvement des femmes et féministe (Nadia Chaâbane, « Diversité des mouvements de "Femmes dans l'immigration", en France », in Jules Falquet *et al.*, *Femmes, genre, migrations et mondialisation...*, *op. cit.*, p. 231-250).

78. Mirjana Morokvasic, « L'immigration féminine en France : état de la question », *L'Année sociologique*, 1975, vol. 26, p. 561-575 ; « Émigration des femmes, suivre, fuir ou lutter », *Nouvelles questions féministes*, 1986, n° 13, p. 65-75.

79. Resp. Marie-Jo Zimmerman, « Rapport d'activité. Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances », Assemblée nationale, rapport n° 2714, 2004-2005 ; Nacira Guénif-Souilamas, *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Grasset/Le Monde, 2000.

80. Jocelyne Streiff-Fenart, *Les Actions de formation des femmes immigrées*, UNESCO, 1978. « Femmes immigrées et travail salarié en France », *op. cit.* ; Isabelle Taboada-Leonetti et Florence Lévi, *Femmes et immigrées. Insertion des femmes immigrées en France*, La Documentation française, 1979 ; Mirjana Morokvasic, *One Way Ticket : Migration and female labour*, Routledge & Kegan Paul, 1983 ; Odile Merckling, *Emploi, migration et genre...*, *op. cit.* ; enfin, Sabah Chaïb, « Activité professionnelle et vie familiale », *Informations sociales*, 1997, n° 63, p. 4-11 ; « Facteurs d'insertion

Simultanément, on assiste à la (re)découverte enthousiaste en France d'une perspective jadis fortement critiquée par certaines féministes pour son naturalisme : celle du *care*, développée par Carol Gilligan dès 1982 à partir de la psychologie et de la philosophie de la justice, et réélaborée ensuite notamment par Joan Tronto dans une perspective de philosophie politique⁸¹. On peut retracer – très sommairement et à titre exploratoire – trois grandes origines à cet engouement.

La première est à chercher en France même, dans la sociologie du travail et des mobilisations, et dans la psychosociologie du travail. D'un côté, les luttes infirmières de 1988 sensibilisent des chercheuses féministes à la mobilisation par certaines travailleuses de qualifications considérées comme naturelles et socialement non reconnues. Ces chercheuses ne l'appellent pas alors « *care* » mais en soulignent l'importance dans ce qu'elles analysent comme un renouveau du salariat à partir d'un modèle féminin, celui de l'infirmière, émotionnellement impliquée dans son métier⁸². De l'autre côté, Christophe Dejours et Pascale Molinier se penchent sur les émotions au travail, à l'hôpital puis dans d'autres professions (assistantes maternelles, personnes travaillant auprès de très jeunes enfants)⁸³. Dans une perspective un peu différente, liée à la conceptualisation du « travail domestique de santé », d'autres situent résolument le *care* entre famille et travail⁸⁴.

et d'exclusion des femmes immigrantes sur le marché du travail en France », rapport pour la CFDT, 2001 ; « Les femmes immigrées et l'emploi : le bas de l'échelle pour propriété ? », in Pierre Cours-Salies et Stéphane Le Lay (dir.), *Le Bas de l'échelle. La construction sociale des situations subalternes*, Érès, 2006, p. 147-165.

81. Resp. Carol Gilligan, *Une voix différente. Pour une éthique du care*, Flammarion, 2008 ; Joan Tronto, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, La Découverte 2009 (*Moral Boundaries : A political argument for an ethic of care*, 1995).

82. Danièle Kergoat, Françoise Imbert, Hélène Le Doaré, Danièle Sénotier, *Les Infirmières et leur coordination 1988-1989*, Lamarre, 1992.

83. Resp. Christophe Dejours et Pascale Molinier, « De la peine au travail », *Autrement*, 1994, n° 142, p. 138-151 ; Pascale Molinier, « Travail et compassion dans le monde hospitalier », *Les Cahiers du Genre*, 2000, n° 28, p. 12-25 ; Pascale Molinier, « La haine et l'amour, la boîte noire du féminisme ? Une critique de l'éthique du dévouement », *Nouvelles questions féministes*, 2004, vol. 23, n° 3, p. 12-25.

84. Geneviève Cresson, *Les Parents d'enfants hospitalisés à domicile. Leur participation aux soins*, L'Harmattan, 2000 ; Geneviève Cresson et Nicole Gadrey, « Entre famille et métier : le travail du care », *Nouvelles questions féministes*, 2004, vol. 23, n° 3, p. 26-41.

La deuxième origine est liée aux analyses féministes nord-américaines de la mondialisation informées par les travaux pionniers de Sassen⁸⁵, autour de plusieurs chercheuses liées à l'université de Berkeley. Arlie Russel Hochschild, venue de la sociologie des sentiments et des émotions, popularise d'abord le concept de « travail de *care* » en mettant en lumière le travail émotionnel réalisé par les *nannies* migrantes philippines et sri lankaises. En s'appuyant sur les travaux alors en cours de Rhacel Salazar Parreñas, elle propose le concept des « chaînes globales de *care* », qui relie en cascade des foyers à travers le monde, par le biais de femmes migrantes qui réalisent ce travail⁸⁶. Pierrette Hondagneu-Sotelo, pour sa part, met en rapport le service domestique et le travail de *care* réalisé par les *domésticas* (mexicaines et centraméricaines) aux États-Unis⁸⁷. Finalement, dans un recueil qu'elle coordonne avec Barbara Ehrenreich et qui fera date, Hochschild décrit « l'amour » des nounous migrantes, et plus généralement les capacités de *care* attribuées aux femmes du Sud, comme le « nouvel or du monde »⁸⁸.

Enfin, se développent, depuis une trentaine d'années en Europe (mais guère en France), en économie notamment et sous l'impulsion d'instances comme l'Union européenne, l'OCDE et l'Organisation internationale du travail (OIT), des analyses autour, d'une part, de l'égalité des sexes, du marché du travail et de la citoyenneté des femmes, d'autre part, des transformations du *Welfare State* et enfin des moyens de faire face au vieillissement rapide de la population⁸⁹. Ces recherches montrent qu'une partie importante de la migration féminine vers l'Europe est le résultat d'une « crise du *care* » et constitue un véritable phénomène de « *care drain* ».

85. Saskia Sassen, *The Global City*, *op. cit.*

86. Resp. Rhacel Salazar Parreñas, *Servants of Globalization : women, migration and domestic work*, Stanford University Press, 2001 ; Arlie Russel Hochschild, « The nanny chain », *The American Prospect*, 2000, vol. 11, n° 4.

87. Pierrette Hondagneu-Sotelo, *Doméstica : Immigrant workers cleaning and caring in the shadows of affluence*, University of California Press, 2001.

88. Arlie Russel Hochschild, « Love and Goldnature », in Barbara Ehrenreich et Arlie R. Hochschild (dir.), *Global Women : Nannies, maids and sex workers in the New Economy*, Henry Holt & Company, 2003 – premier article de Hochschild à être traduit en français (« Le nouvel or du monde », *Nouvelles questions féministes*, 2004, vol. 23, n° 3, p. 59-74).

89. Eleonore Kofman *et al.*, *Gender and International Migration in Europe*, *op. cit.*

Dans cette lignée, et à la suite des travaux de Fiona Williams ⁹⁰, se développent de très nombreuses recherches sur les différents régimes de protection sociale, les « régimes de *care* » qui y sont associés, l'emploi des femmes (aussi bien leur participation croissante à l'emploi salarié que la demande de main-d'œuvre féminine pour le *care*) et enfin les politiques migratoires à mettre en place. Témoin de ce que ces préoccupations commencent à se faire entendre en France et parmi les chercheuses féministes francophones, une récente livraison de la *Revue française de socio-économie*, porte sur « Le *care* : entre transactions familiales et économie des services » ⁹¹.

À la croisée de ces logiques, le *care* fait sa deuxième entrée en France avec un recueil de textes coordonné par Patricia Paperman et Sandra Laugier sur les questions éthiques et politiques soulevées par ce concept ⁹². D'autre part, différentes publications soulignent la complexité de la réorganisation globale du travail : importance des travailleuses domestiques migrantes, internationalisation du travail reproductif et externalisation du *care*, transformations de la division internationale et sexuelle du travail, ou encore poids et logiques des migrations féminines dans la mondialisation ⁹³. En 2008, paraît la traduction française du livre de Gilligan *Une voix différente, pour une éthique du care*. L'année suivante, la revue *Multitudes* consacre un dossier au *care*, abordé à la fois sous l'angle de l'éthique et sous celui du travail, tandis qu'est publiée la traduction française du livre de Tronto ⁹⁴. Enfin, dans une perspective résolument socio-économique, *Le Sexe de la mondialisation* décortique

90. Fiona Williams, « Rethinking care in social policy », *Paper Finnish Social Policy Association*, University of Joensuu, 2003.

91. Florence Degavre et Marthe Nyssens, « L'innovation sociale dans les services d'aide à domicile. Les apports d'une lecture polanyienne et féministe », *Revue française de socio-économie*, 2008, vol. 2, n° 2, p. 79-98.

92. Patricia Paperman et Sandra Laugier (dir.), *Le Souci des autres. Éthique et politique du care*, Éditions de l'EHESS, 2005.

93. Resp. Helena Hirata, « Mondialisation et rapports sociaux sexués : une perspective Nord-Sud », in Jean Lojkine, Pierre Cours-Salies et Michel Vakaloulis (dir.), *Nouvelles luttes de classes*, PUF, 2006, p. 227-240 ; Jules Falquet, Helena Hirata et Bruno Lautier, « Travail et mondialisation : confrontations Nord-Sud », *Cahiers du Genre*, 2006, n° 40 ; Jules Falquet et al., *Femmes, genre, migrations et mondialisation...*, op. cit.

94. Joan Tronto, *Un monde vulnérable*, op. cit.

les liens entre migration, internationalisation de la reproduction sociale et du *care*, travail domestique et travail du sexe ⁹⁵.

Quelques limites du concept de care

Il y a déjà quelques années, Kergoat indiquait que le paradigme du *care* pouvait constituer une avancée théorique importante ⁹⁶. Sans négliger les nouvelles perspectives qu'il peut ouvrir, nous voudrions ici nuancer cette affirmation. Tout d'abord, pour ce qui nous concerne directement, notons que, jusqu'à présent, peu de travaux se sont intéressés au *care* fourni en France par les femmes migrantes ou de milieux populaires ⁹⁷, et encore moins aux liens avec l'histoire coloniale et les politiques migratoires du pays.

Le concept de *care* présente surtout des limites plus fondamentales : le risque d'euphémiser ou de masquer totalement beaucoup d'autres dimensions du travail assigné aux femmes.

Premièrement, la dimension « éthique » et interpersonnelle du *care* peut oblitérer des pans entiers de ce qu'Anderson appelle le « sale travail » de reproduction sociale (frotter les sols, vider les poubelles), plus proche de la servilité qu'évoque Parreñas que de la sublimation morale ⁹⁸. En effet, dans les services liés à la personne, une grande partie du travail se fait en l'absence des bénéficiaires du travail ; par ailleurs, une grande partie des services concerne des administrations et des entreprises, pour qui l'éthique du *care* n'entre guère en jeu, comme dans le cas du nettoyage des toilettes du train ⁹⁹.

95. Jules Falquet, Helena Hirata, Danièle Kergoat, Brahim Labari, Nicky Lefevre et Fatou Sow, *Le Sexe de la mondialisation. Sexe, classe, race et nouvelle division du travail*, Presses de Sciences Po, 2010.

96. Danièle Kergoat, « Rappports sociaux et division du travail entre les sexes », in Margaret Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés*, La Découverte, 2005, p. 94-101.

97. Hormis le colloque organisé les 25 et 26 mars 2010 par les CRESPEA-GTM sur « Migrations, travail et care ».

98. Resp. Bridget Anderson, *Doing the Dirty Work. The global politics of domestic labour*, Zed Books, 2000 ; Rhacel Salazar Parreñas, *Servants of Globalization*, op. cit.

99. Karen Messing, Chantal Haentjens, Ghislaine Doniol-Shaw, « L'invisible nécessaire : l'activité de nettoyage des toilettes sur les trains de voyageurs en gare », *Le Travail humain*, 1993, n° 55, p. 353-370.

Deuxièmement, à moins de le comprendre de manière assez large, le concept de *care* permet mal d'appréhender le « travail sexuel », qui fait pourtant vivre tant de femmes à travers les différentes modalités du « continuum de l'échange économique-sexuel » si brillamment analysé par Paola Tabet. La récente polémique autour de l'exigence de masturbation d'un patient néerlandais envers une infirmière à domicile montre bien qu'en tout état de cause travailleuses, bénéficiaires et chercheur-e-s ne mettent pas la même chose derrière le *care* ¹⁰⁰.

Troisièmement, ce concept ne permet guère d'analyser la procréation, dont Tabet a également montré qu'il s'agissait d'un travail, au sens marxien du terme ¹⁰¹. Ce travail de procréation, avec le travail d'élevage des enfants qui lui est généralement associé, constitue pourtant un élément particulièrement important du travail de reproduction sociale mis à la charge des femmes. Au total, avec le concept de *care*, toute une partie du travail attendu des femmes est mis de côté ou risque de ne pas être perçu dans sa logique globale : le rapport d'appropriation, qui fait que « l'appropriée est attachée au service matériel du corps du dominant, et des corps qui appartiennent ou dépendent de ce dominant ¹⁰² ».

Par ailleurs, la capacité, massivement féminine, à mettre en jeu sa subjectivité dans le travail est de plus en plus recherchée dans les nouveaux modèles de travail néolibéraux. Les liens établis par Gilligan entre éthique du *care* et féminité peuvent nous aider à comprendre comment et pourquoi les femmes pourraient devenir un modèle professionnel dans de nombreux domaines. En revanche, le risque est grand de naturaliser cette capacité – comme généralement les qualifications professionnelles des femmes. Il nous semble que, pour analyser l'apprentissage de l'altruisme, ainsi que la naturalisation de cette capacité, y compris aux yeux mêmes des fournisseur-e-s de *care* ¹⁰³, il vaut mieux faire appel à des réflexions

100. Agence Reuters, « Nurses' union : Care does not include sex », 11 mars 2010, <www.reuters.com/article/idUSTRE62A5A120100311> – consulté le 28 mars 2010.

101. Paola Tabet, *La Construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, LHarmattan, 1998.

102. Colette Guillaumin, *Sexe, race et pratique du pouvoir*, op. cit., p. 28.

103. Pour une critique de l'idée d'adhésion à l'« éthique de la sollicitude » des femmes sans qualification dans les métiers des services directs à la personne, lire Christelle Avril, « Les aides à domicile pour personnes âgées face à la norme de sollicitude », *Retraite et société*, 2008, n° 53, p. 49-65.

plus structurelles et sociologiques, comme celles de Guillaumin sur l'idée de nature – qui concerne d'ailleurs aussi bien les logiques de la « race » que celles du sexe.

Toujours dans une perspective structurelle et matérialiste, Nakano Glenn a bien montré l'importance historique des lois et des différents systèmes juridiques, au premier rang desquels l'esclavage, pour priver de droits et forcer certaines catégories de population à fournir du *care* ¹⁰⁴. On voit bien aujourd'hui comment une loi illégalisant ou précarisant le séjour d'une travailleuse peut la rendre tout aussi docile et serviable dans son travail que des grands principes éthiques.

Enfin, pour analyser la directionnalité de la circulation du *care*, le concept si séduisant de « chaîne de *care* » est insuffisant. Il ne propose souvent qu'un « cadre d'analyse qui ne serait fondé que sur une observation, à l'échelle de la planète, de foyers aujourd'hui reliés les uns aux autres par l'économie capitaliste mondialisée [...] sans médiation, en dehors peut-être – quoique à différents degrés – des politiques de l'immigration et de l'emploi, des législations concernant les titres de séjour et des systèmes de protection sociale ¹⁰⁵ ». Bien au contraire, des travaux récents réalisés en France soulignent la continuité historique et géographique de l'exploitation transnationale de la main-d'œuvre féminine, dans un cadre postcolonial et néolibéral qui lie intimement les pays de départ et ceux d'arrivée ¹⁰⁶. Le travail de *care*, domestique et de reproduction sociale, n'est pas réalisé par n'importe qui, en termes de sexe, de classe et de « race » – mais aussi de nationalité et de statut légal –, et l'on ne peut guère le comprendre sans prendre en compte la méta-intervention des États.

* *
*

Après ce parcours dans cent ans de domesticité et de travail de reproduction sociale en France, que pouvons-nous conclure ? Certes, comme

104. Evelyn Nakano Glenn, *Unequal Freedom*, *op. cit.*

105. Eleonore Kofman, « Genre, migrations, reproduction sociale et *Welfare State* : un état des discussions », in Jules Falquet *et al.*, *Femmes, genre...*, *op. cit.*, p. 101-124.

106. Nasima Moujoud, *Migrantes, seules et sans droits au Maroc...*, *op. cit.* ; Rose-Myrliè Joseph, *Genre, travail et migration : le cas des femmes haïtiennes en France*, mémoire de maîtrise 1, université Paris Diderot, 2007.

l'ont montré les féministes matérialistes, l'assignation des femmes au travail domestique et de reproduction sociale est une constante et constitue l'un des points nodaux des rapports sociaux de sexe. En revanche, il faut redimensionner le cadre d'analyse, sortir du foyer et de la gratuité. En effet, on a vu que, depuis le début du ^{xx}^e siècle, il est rare que l'épouse soit la seule femme qui réalise, « hors marché », le travail domestique au sens large : bonnes et prostituées, pour ne citer qu'elles, souvent migrantes, interviennent également, contre une rémunération plus ou moins sonnante et trébuchante. À l'échelle du pays, l'importance historique du travail de reproduction sociale réalisé par des femmes étrangères ou racialisées saute également aux yeux.

Cela implique-t-il pour autant que la classe des femmes n'existe pas, parce que les antagonismes entre « Madames » et migrantes sans papiers l'auraient fait voler en éclats ? Ce serait aussi simpliste que de penser que le prolétariat est un concept dépassé parce qu'on trouve en son sein des contremaîtres ou que la « race » est une notion floue parce que d'éminents chefs de *quilombos* possédaient des esclaves. La classe des femmes existe bel et bien, dans la mesure où existe une très nette *division sexuelle du travail*, qui exige des unes qu'elles réalisent le travail de reproduction sociale, incluant le travail domestique *parmi bien d'autres activités de reproduction sociale*¹⁰⁷, et qui en exempte les membres de la classe des hommes, qui n'ont souvent qu'à se faire servir sans même s'occuper de savoir par qui, ni combien on paie la ou les personnes qui les servent – même les plus pauvres d'entre eux, comme le rappelle opportunément Tabet à la fin de *La Grande Arnaque*. En revanche, il convient d'observer – pour mieux comprendre les logiques qui président à la construction des classes de sexe, profondément imbriquées avec les classes sociales et les classes de « race » – un organisateur du travail autrement puissant que les « Madames » ou les « Messieurs » et beaucoup plus à même de dresser des stratégies à moyen et long terme : l'État, en tant qu'agent des logiques d'accumulation de capital, et désormais néolibéral.

C'est pourquoi nous avons ici largement documenté la manière dont l'État français, à travers ses politiques coloniales puis postcoloniales tout autant que ses politiques migratoires et sociales, organisait le marché du travail et la circulation de la main-d'œuvre. Cependant, nous avons vu

107. Comme l'a d'ailleurs clairement souligné Colette Guillaumin dans *Sexe, race et pratique du pouvoir*, *op. cit.*

que ces politiques étaient complexes, changeantes, parfois contradictoires. Leur ambivalence est une des raisons pour lesquelles le monde de la recherche française s'est souvent montré aveugle au poids des femmes migrantes, racialisées et appauvries, sur le marché du travail et dans la classe des femmes, à la différence de pays d'Europe du Sud, par exemple, où les politiques migratoires permettent une présence officielle des employé-e-s de maison migrant-e-s, et par conséquent une bien meilleure visibilité statistique et scientifique de cette composante centrale de la classe des femmes. Parmi les autres raisons, il est difficile de ne pas penser que la position de sexe, de classe et de « race », la nationalité et le statut légal des chercheur-e-s jouent un rôle dans la volonté et la capacité à voir et à travailler sur ces thèmes. C'est pourquoi nous ne pouvons qu'espérer que davantage de femmes migrantes, racialisées, de classe populaire et/ou issues des sociétés anciennement colonisées par la France puissent se faire entendre dans le débat.

NASIMA MOUJOU & JULES FALQUET